

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1 / 4

1 – IDENTIFICATION

1.1 Désignations commerciales	AMBIONET
1.2 Fournisseur	S.A. L.A.R.C. – Z.A. de Quillihuc – 29500 ERGUE – GABERIC Tél : 02.98.59.57.57. – Fax : 02.98.59.55.47.
1.3 Types d'utilisation	Préparation aqueuse, neutre et désinfectante.
1.4 Autres données	

2 – NATURE CHIMIQUE DU PRODUIT

2.1 Composants ou impuretés apportant un danger	Glutaraldéhyde (1 à 5 %). R 41 - R 43 Chlorure de didécyl dyméthyl amonium (10 à 25 %), tensio-actifs. R 22 – R 34 – R 52
2.2 Autres données	Chlorure d'Alkyl diméthyl benzyl ammonium R 22 – R 34 – R 52

3 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Produit corrosif et nocif. Inflammable.
Effets aigus létaux, irritant pour les voies respiratoires, sensibilisant et sensibilisant pour la peau, irritant oculaire.

4 – MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 Consignes générales	Intervenir très rapidement. Ne jamais faire boire ou vomir si le patient est inconscient ou a des convulsions.
4.2 Inhalation	
4.3 Ingestion	Ne pas faire vomir si le sujet est conscient mais alerter rapidement un médecin.
4.4 Contact avec les yeux	Laver immédiatement avec une solution oculaire (DIPHOTERINE) ou avec de l'eau, en maintenant les paupières écartées pendant 10 minutes. Consulter un ophtalmologiste.
4.5 Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes, tout en enlevant les vêtements contaminés. Consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyen d'extinction	Eau, neige carbonique, poudre.
5.2 Moyens d'extinction à proscrire	
5.3 Risques particuliers	
5.4 Mesures particulières de protection	Le personnel d'intervention doit se munir d'un appareil de protection. En cas d'incendie à proximité du produit, utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement complet de protection.

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles	S'assurer que le personnel d'intervention porte les protections individuelles appropriées.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	Eviter l'étalement du produit et l'écoulement à l'égout ou en milieu naturel. Récupérer le produit, rincer à l'eau. Récupérer le maximum de produit par pompage ou absorption avec des matières non combustibles (sable, terre...).
6.3 Méthodes de nettoyage	Le nettoyage à l'eau d'importantes quantités de produit en direction des égouts ne doit être effectué qu'avec l'accord préalable des autorités compétentes.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation	Eviter le contact avec les yeux ou la peau. Manipuler en évitant toute projection lors des prélèvements et des dilutions. Utiliser un maximum des systèmes automatiques de prélèvement. Ne pas mélanger avec d'autres produits.
7.2 Stockage	Refermer correctement le récipient après usage. Stocker dans des locaux ventilés et tempérés, à l'abri de toute source d'ignition et de chaleur.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Précautions	Ventilation sur le poste de travail. Poste d'eau ou fontaine oculaire sur le poste de travail. Prévoir une cuve de rétention.
8.2. Mesures de protection individuelle	Equipement de protection respiratoire en cas d'exposition probable à des taux supérieurs à la VLE sur le lieu de travail (atmosphère de type brouillard). Porter des gants appropriés, des lunettes, ainsi qu'un tablier de protection. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains à l'eau et au savon après utilisation du produit. V.L.E. = 0,2 ppm (Glutaraldéhyde)

AMBIONET

3 / 4

9. PROPRIETES PHYSIQUES

9.1 Aspect	Liquide jaune à odeur mentholée.
9.2 Températures caractéristiques	Initiale de distillation : env. 100°C. Point d'éclair : > 100°C.
9.3 Solubilité	Dans l'eau et l'alcool.
9.4 pH	5-6 en solution à 1 %.
9.5 Pression de vapeur	44 mbar à 20°C.
9.6 Masse volumique	1,030 g/cm ³ à 20°C.
9.7 Autres données	

10 STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Conditions à éviter	Température excessive.
10.2 Matières à éviter	Métaux légers.
10.3 Produits de décomposition dangereux	Néant
10.4 Autres données	Produit stable dans les conditions normales d'emploi et de stockage.

11 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Nocif par inhalation, contact avec la peau. Brûlure au niveau de la Bouche et de l'œsophage, en cas d'ingestion. Irritant par contact.
Toxicité aiguë (orale, rats) DL 50 :
- 645 mg/Kg (Amonium quaternaire à 50 %),
- 320 mg/Kg (Glutaraldéhyde à 50 %).

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Air : le produit est non volatile.
Mobilité: le produit est soluble dans l'eau et peut être entraîné dans le sol par les pluies .
Persistance de dégradabilité : les composés tensio-actifs de la formulation sont biodégradables à plus de 90 % (DCO = 620 mg O₂/g).
Ecotoxicité : CL 50 – 96 h / poissons : 2,2 mg/l (ammonium quaternaire .)
CL 50 – 48 h / poissons : 10,5 mg/l de glutaraldéhyde.

13 ELIMINATION

Elimination du produit : Se conformer à la législation en vigueur concernant les rejets.
 Elimination des emballages : Se conformer à la législation en vigueur. Rincer l'emballage à l'eau après utilisation (récupérer la solution de rinçage pour son usage habituel).

14 TRANSPORT

ADR / IMDG / OACI
 Classe : 8
 Etiquette : 8
 Chiffre énumération : 66°C
 Code danger : 80
 Code matière : 1780.

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Classification : C – CORROSIF

R20/22 : Nocif par inhalation et ingestion.

R34 : Provoque des brûlures.

R37 : Irritant pour les voies respiratoires.

R41 : Risques de lésions oculaires graves.

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R52 : Nocif pour les organismes aquatiques.

S1/2 : Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

S23 : Ne pas respirer les vapeurs.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S28 : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec l'eau .

S36/37/39 : Porter des gants appropriés, un vêtement de protection et un appareil de protection des yeux ou du visage .

S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.

16 AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité se réfère à la « Directive 91/155/CEE » et complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date du 04/07/00. Ils sont donnés de bonne foi. Une liste de rappel des principaux textes législatifs, réglementaires et administratifs peut être jointe, à titre indicatif, à cette fiche. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.